



Syndicat CGT

Fonctionnaires Territoriaux d'Entraigues sur la Sorgue

Entraigues 22 avril 2008

Monsieur Le Maire,

Par ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir convoquer dans un délai de 1 mois, conformément à la réglementation, le Comité Technique Paritaire.

En effet depuis le 31 mai 2007, le Comité Technique Paritaire ne s'est plus réuni pour débattre de l'organisation de la collectivité. (Il serait trop long d'énumérer les oublis manifestes pour prendre l'avis du CTP avant d'appliquer vos décisions).

Bien que nous ne soyons que consultatif, il nous paraîtrait respectueux d'appliquer simplement la loi qui régit son fonctionnement. Ne plus nous mépriser et, au travers de nous, l'ensemble du personnel. Réinstaurer dans cette instance un vrai travail de réflexion nécessaire au fonctionnement intelligent d'un service public.

Les décisions prises unilatéralement, sans concertation, sans débat ni dialogue, soumises par la direction municipale à la seule réflexion « d'une commission municipale » ne peuvent pas enrichir le différent point de vues. Cette attitude de ne pas respecter les instances légales nous effraie et nous oblige à beaucoup plus de vigilance et beaucoup moins de confiance accordée pour l'avenir. Les nouvelles méthodes employées ne sont pas à la hauteur de nos pratiques respectueuses : des institutions et des agents qui nous ont élus pour les représenter.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons favorable et rapide, Nous vous présentons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Les élus CGT des CTP

J. Jaeger
[Signature] de Lorde

Copie adressée :

- aux conseillers municipaux siégeant aux CTP.
- aux conseillers municipaux